|  |  |
| --- | --- |
| African Union |  |

**La nouvelle Stratégie de la Grande Muraille Verte**

*Semer les graines de la prospérité, de la paix et de la stabilité dans les zones sèches d'Afrique*

Décembre 2022

# Abréviations & Acronymes

|  |  |
| --- | --- |
| **AFR100** | Initiative de restauration des paysages forestiers africains |
| **AI** | Indice d’aridité |
| **AMCEN** | Conférence ministérielle africaine sur l'environnement |
| **AU** | Union africaine |
| **AUC** | Commission de l'Union africaine |
| **AUDA** | Agence de développement de l'Union africaine |
| **BRICKS** | Renforcement de la résilience par le biais de services liés à l’innovation, à la communication et aux connaissances |
| **CAADP** | Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine |
| **CBD** | Convention des Nations Unies sur la diversité biologique |
| **CBO** | Organisation communautaire de base |
| **CILSS** | Comités inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel |
| **COP** | Conférence des Parties |
| **COP15** | 15ème session de la Conférence des Parties |
| **CSO** | Organisation de la société civile |
| **ECCAS** | Communauté économique des États de l'Afrique centrale |
| **ECOWAS** | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| **GGW** | Grande Muraille Verte |
| **GMV** | Initiative de la Grande Muraille Verte |
| **GGWSSI** | Initiative de la grande muraille verte du Sahara et du Sahel |
| **IGAD** | Autorité intergouvernementale pour le développement |
| **MEAs** | Accords multilatéraux sur l'environnement |
| **NEPAD** | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique |
| **NGO** | Organisation non gouvernementale |
| **NTFP** | Produits forestiers non ligneux |
| **OSS** | Observatoire du Sahara et du Sahel |
| **PAGGW** | Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte |
| **PIDA** | Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique |
| **PRC** | Comité des Représentants Permanents |
| **R&D** | Recherche et Développement |
| **RECs** | Communautés Economiques Régionales |
| **RFD** | Document Cadre des Résultats |
| **SADC** | Communauté de développement de l'Afrique australe |
| **SAFGRAD** | Union africaine de recherche et développement sur les céréales vivrières semi-arides |
| **SAWAP** | Programme pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest |
| **SDG** | Objectifs de développement durable |
| **SEBE** | Direction de l’Environnement durable et économie bleue |
| **SMEs** | Petites et moyennes entreprises |
| **STC** | Comité Technique Spécialisé |
| **UMA** | Union du Maghreb Arabe |
| **UN** | Nations Unies |
| **UNCCD** | Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification |
| **UNCESD** | Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable |
| **UNFCCC** | Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques |
| **VNR** | Communiqués de presse vidéo |

# Résumé Exécutif

L'Initiative de la Grande Muraille verte (IGMV) constitue un changement de cap mondial qui se veut le point de convergence et la plateforme commune à une multitude de processus et d'initiatives mondiaux et régionaux. Elle représente la contribution de l'Afrique à la résolution de multiples défis mondiaux et régionaux. Elle constitue un point de convergence pour les conventions de Rio, à savoir la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations unies sur la diversité biologique. Elle est également essentielle à la réalisation de plusieurs des objectifs de développement durable des Nations unies. En outre, il s'agit d'une composante importante de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, où elle concourt à plusieurs des aspirations définies comme des objectifs à atteindre.

Programme spécifique destiné aux zones arides, semi-arides et subhumides sèches, l'IGMV complète et participe à d'autres programmes phares et Initiatives de l'Union africaine. Elle visera à créer des synergies et des complémentarités avec ces programmes et initiatives ainsi qu'avec les 5 grandes priorités opérationnelles de la Banque africaine de développement. Dans ce contexte, les objectifs de la nouvelle stratégie pour la mise en œuvre de l’IGMV sont les suivants : i) promouvoir une gestion intégrée des paysages et des approches de partenariat, ii) promouvoir une approche régionale, iii) promouvoir la reconnaissance du lien entre pauvreté, environnement et climat, et iv) développer un puissant réseau pour partager les expériences et inspirer des changements.

L'élaboration de cette nouvelle stratégie et de son plan décennal de mise en œuvre a été précédée d'une analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) détaillée, qui a été partagée avec un grand nombre de parties prenantes afin de recueillir leurs commentaires et leurs contributions. La stratégie définit la mission, la vision, les valeurs et les principes directeurs pour la prochaine décennie (2023-2030). Elle positionne l'IGMV comme un programme phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui vise à transformer l'Afrique. La stratégie capitalise sur les potentialités des zones sèches pour résoudre les problèmes redoutables de pauvreté, de vulnérabilité, de sous-développement, de conflits et d'insécurité dans ces régions.

Concernant les valeurs et les principes directeurs, la nouvelle stratégie promeut l’approche axée sur les liens (approche « nexus ») selon laquelle les mentalités des acteurs des différents secteurs, en particulier le gouvernement, sont suffisamment pollinisées pour que les différences deviennent techniques et non normatives ou hiérarchiques. Elle met l'accent sur le lien entre gestion durable des terres, de l’eau et des sols, intégrant la conservation de la biodiversité et la gouvernance à travers les secteurs et les échelles. Cette approche repose sur l'idée que les ressources environnementales sont inextricablement liées entre elles. La nouvelle stratégie et son plan décennal de mise en œuvre sont destinés à promouvoir plus que jamais les synergies et les complémentarités dans la mise en œuvre de l'Initiative.

Au regard de la coordination et de la gouvernance, la nouvelle stratégie propose de nouveaux arrangements institutionnels. Elle définit et clarifie les rôles et les responsabilités des principaux acteurs, notamment la Commission de l'Union africaine, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, les Communautés économiques régionales et les États membres. Les rôles et responsabilités des partenaires au développement, des gouvernements locaux et des organisations de la société civile sont également définis, car ils sont tous essentiels à la mise en œuvre efficace de la Grande Muraille Verte. La nécessité pour l'Afrique de prendre le leadership politique de l'Initiative est dûment soulignée.

Le financement ayant été l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre de l'Initiative, la nouvelle Stratégie met l'accent sur l'impératif pour la Commission de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales et les États membres de faire montre d'un leadership sans faille pour mobiliser les fonds nécessaires à l'amélioration et à la consolidation des réalisations. L'Afrique doit assumer l'entière responsabilité du financement de la mise en œuvre de l'Initiative. La stratégie propose donc plusieurs mécanismes d'investissement et de mobilisation des ressources que la Commission de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales et les États membres pourraient déployer pour réunir les fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'initiative, afin de réduire au minimum leur dépendance vis-à-vis du financement des bailleurs de fonds.

L'intégration de l'IGMV dans les processus de planification du développement national et régional devrait être au centre des préoccupations afin de réduire le déficit budgétaire. L'adoption de mécanismes flexibles combinant la gestion durable des terres et de l'eau, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, avec d'autres questions prioritaires pour la communauté internationale, qui permettraient d'accéder à des sources potentielles de financement, est une bonne option. Le cas du Nigeria, qui a affecté un certain pourcentage de ses recettes pétrolières à la mise en œuvre de l'IGMV, est également une initiative qui devrait inspirer d'autres pays.

Le plan de mise en œuvre offre un moyen d'accéder à des opportunités financières relevant des portefeuilles de la paix et de la sécurité, de la migration, de l'égalité des sexes et de la décentralisation, qui peuvent relever d'autres secteurs et agences. Les domaines/composantes d'intervention stratégique offrent un large éventail d'activités qui, si elles sont mises en œuvre de manière adéquate, placeront l'IGMV sur une nouvelle voie en tant qu'instrument de développement durable dans les zones sèches de l'Afrique et en tant que pilier important de la réalisation de l'Agenda africain 2063.

Table des Matières

Table des matières

[i. Abréviations & Acronymes 2](#_Toc122895357)

[ii. Résumé Exécutif 4](#_Toc122895358)

[1. Introduction 8](#_Toc122895359)

[1.1 Contexte 8](#_Toc122895360)

[1.2 Enseignements tirés du terrain : la nécessité d’un changement de paradigme 9](#_Toc122895361)

[2 Vision, mission, principes directeurs et objectifs 11](#_Toc122895362)

[2.1 Vision 11](#_Toc122895363)

[2.1.1 Objectifs déclarés et partagés : les ODD 2030 et l’Agenda 2063 11](#_Toc122895364)

[2.1.2 Une zone d’intervention définie : les zones sèches d’Afrique 11](#_Toc122895365)

[2.1.2 La Grande Muraille Verte que nous (Afrique) voulons 13](#_Toc122895366)

[2.2 Mission 13](#_Toc122895367)

[2.3 Valeurs/Principes Directeurs 14](#_Toc122895368)

[2.4 Objectifs 15](#_Toc122895369)

[2.4.1 Objectif général 15](#_Toc122895370)

[2.4.2 Objectifs Stratégiques / Axes d’intervention 15](#_Toc122895371)

[3 Composantes et actions stratégiques 16](#_Toc122895372)

[3.1 Engagement Politique 16](#_Toc122895373)

[3.2 Gouvernance et Leadership 17](#_Toc122895374)

[3.3 Améliorer les moyens de subsistance et le bien-être des personnes vivant dans les zones sèches 18](#_Toc122895375)

[3.4 Restauration des terres et gestion durable des écosystèmes 18](#_Toc122895376)

[3.5 Sciences, technologies et innovation et interface science et politique 19](#_Toc122895377)

[3.6 Égalité des sexes et autonomisation des femmes et des jeunes 19](#_Toc122895378)

[3.7 Mobilisation des ressources 20](#_Toc122895379)

[4 Axes d’intervention stratégiques transversaux 21](#_Toc122895380)

[4.1 Financement et mobilisation des ressources 21](#_Toc122895381)

[4.2 Communication et visibilité 22](#_Toc122895382)

[4.3 Suivi, Evaluation et Reddition des comptes 23](#_Toc122895383)

[5 Modalités de mise en œuvre 24](#_Toc122895384)

[5.1 Modalités de mise en œuvre au niveau continental 24](#_Toc122895385)

[5.1.1 Rôle and responsabilités de la CUA, des CER et de l’Agence Panafricaine de la GMV 24](#_Toc122895386)

[5.1.2 Mécanismes de Coordination 25](#_Toc122895387)

[5.2 Modalités de mise en œuvre au niveau national 26](#_Toc122895388)

[5.2.1 Rôle et responsabilités des organes de coordination nationale 26](#_Toc122895389)

[5.2.2 Mise en œuvre sur le terrain : le rôle central des gouvernements locaux 27](#_Toc122895390)

[5.2.3 Rôle et responsabilités des OCB et OSC 27](#_Toc122895391)

[5.2.4 Comités Nationaux de Pilotage 28](#_Toc122895392)

[Annexe 1: Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces 29](#_Toc122895393)

[Annex 2: Principales décisions de l'Union africaine sur la Grande Muraille verte 34](#_Toc122895394)

# Introduction

## Contexte

L'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS), depuis son lancement en 2007 par l'Union africaine, est devenue un nom familier dans le monde entier, suscitant l'admiration et le soutien des États membres de l'Union africaine, des institutions régionales africaines et des partenaires à tous les niveaux. L'initiative est considérée comme la contribution de l'Afrique à la recherche de solutions durables à la myriade de crises environnementales qui affectent le monde, qu'il s'agisse du changement climatique, de la désertification, de la perte de biodiversité, de l'insécurité alimentaire, de l'instabilité politique ou de la migration massive et irrégulière des jeunes vers l'Europe et le Moyen-Orient.

Actuellement, au-delà du Sahara et du Sahel, l'initiative est mise en œuvre dans toutes les régions géographiques du continent africain avec plus de trente pays à différents stades de mise en œuvre, notamment dans les régions de l'ouest et du sud. La Grande Muraille Verte compte actuellement plusieurs catégories de pays participants :

* Les 11 pays sahéliens qui sont membres de l'Agence panafricaine de la grande muraille verte (AP-GMV). Plusieurs de ces pays ont été les pionniers de l'Initiative ;
* Les membres pionniers qui ne font pas partie de l'Agence panafricaine : l'Algérie, l'Egypte, la Gambie et la Tunisie ;
* Les pays qui ont fait partie du Programme SAWAP et du projet BRICKS, conçus et financés par le FEM et la Banque mondiale "en soutien à la GMV", et qui ne sont pas membres de l’AP-GMV : le Bénin, le Ghana, le Soudan et le Togo ;
* Les pays d'Afrique australe, sous les auspices de la SADC et avec le soutien de la FAO et du mécanisme mondial de la CCD. Il s'agit de : l'Angola, le Botswana et l'Union des Comores, la République démocratique du Congo, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, l’ile Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

De nombreux pays ont mis en place des agences nationales spécialisées ou ont utilisé les organes directeurs existants pour mettre à l'échelle l'initiative. Des institutions régionales ont également été créées ou renforcées pour soutenir sa mise en œuvre. Au niveau de la Commission de l'Union africaine, une Unité de programme spécifique a été mise en place pour coordonner la mise en œuvre de l'initiative à l'échelle du continent, parallèlement aux mandats fondamentaux de la Commission, à savoir la mobilisation des ressources, la création de partenariats et le développement des capacités des États membres.

L'Agence panafricaine pour la Grande Muraille verte a été créée par onze États sahéliens pour servir d'institution de mise en œuvre technique travaillant en partenariat avec la Commission de l'Union africaine. L'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA/NEPAD) a également développé, au fil des ans, des programmes de soutien à la mise en œuvre de la GMV. Le rôle des communautés économiques régionales a été particulièrement important dans la consolidation et l'expansion du concept de la Grande Muraille Verte. C'est le cas notamment dans les régions de la CEDEAO et de la SADC.

Le soutien des partenaires, tant sur le plan financier que technique, n'a pas non plus fait défaut. En effet, avec les succès obtenus dans les régions du Sahel, la GMV est considérée et utilisée comme un modèle pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l’environnement (AME), comme pour la réalisation des objectifs du développement durable (ODD) dans les zones arides. L'Union européenne, par le biais de son partenariat avec l'Union africaine, soutient les efforts de coordination de la Commission de l'Union africaine depuis dix ans. La Banque mondiale, la FAO, le PNUD, le PNUE et le Mécanisme Mondial de la Convention des Nations Unies sur la désertification ont tous été constants dans leur soutien au renforcement de la mise en œuvre de l'initiative GMV.

Une autre caractéristique unique de la GMV est le grand nombre de programmes et de projets techniques connexes et complémentaires mis en œuvre par différents partenaires aux niveaux continental et mondial. Ces projets comprennent, entre autres, le programme de restauration des paysages africains (AFR100), le programme Regreening Africa, l'Alliance pour le Verdissement, l'Initiative pour la Restauration de l'Afrique, le projet Creating Lands of Opportunity, le programme Global Evergreening Alliance et l’"Initiative de reverdissement du Moyen-Orient" qui va être bientôt lancée.

La portée géographique de l'initiative et les nombreux partenaires impliqués aux niveaux national, sous-régional, régional et continental ont renforcé le besoin de développer une stratégie globale plus cohérente et plus globale, soutenue par un plan de mise en œuvre à long terme clairement établi et doté de ressources suffisantes. Ceci est indispensable, non seulement pour renforcer les rôles de leadership et de coordination de la CUA, mais aussi pour améliorer les synergies et les complémentarités entre les parties prenantes et permettre une utilisation plus efficace de ressources limitées.

## Enseignements tirés du terrain : la nécessité d’un changement de paradigme

Au cours des dix dernières années, la mise en œuvre de l'Initiative de la GMV a souffert de faiblesses et de menaces auxquelles il faut remédier pour une mise en œuvre harmonieuse et réussie. Les faiblesses les plus critiques nécessitant des actions urgentes sont les suivantes :

1. **Une gouvernance inadéquate.**
   * **Une définition peu claire des rôles et des responsabilités entre la Commission de l'Union africaine (CUA), les Communautés économiques régionales (CER) et l'Agence panafricaine pour la Grande Muraille verte**. Le manque apparent de coordination et l'impression de rivalité entre la CUA et l'AGPM, notamment dans le dialogue avec les partenaires, ont été utilisés pour affaiblir le leadership de l'Afrique sur la GMV.
   * **Une faible prise en compte des processus de décentralisation** en coursdans presque tous les pays et la volonté des gouvernements locaux de jouer un rôle à part entière dans l'intégration du concept de l'IGMV dans leurs processus de planification et de budgétisation. Ces processus ont mis en évidence le rôle essentiel des gouvernements locaux et des communautés dans le développement durable et la résolution des conflits. Du reste, **l'insécurité et les guerres** ont considérablement réduit les possibilités d'intervention des structures publiques dans de nombreux pays (Burkina, Cameroun, Ethiopie, Mali, Niger, Nigeria, et Tchad notamment). Dans ces pays, ce sont essentiellement les institutions locales qui peuvent continuer à travailler dans les zones de conflit. Un changement de paradigme dans la mise en œuvre de la GMV est donc nécessaire pour mettre les autorités, ou institutions locales, quel que soit leur nom ou leur dénomination, au cœur de la mise en œuvre de la GMV.
   * **La faiblesse de la coordination et de l’engagement avec les autres secteurs concernés.** Les agences nationales de l'Initiative GMV ont des difficultés à adopter une "approche paysagère", une approche intersectorielle qui transcende les frontières juridictionnelles et les secteurs traditionnels (agriculture, environnement, foresterie, eau, énergie, utilisation des terres et décentralisation). Malgré l'existence de bonnes pratiques dans différents pays pour valoriser le potentiel agro-pastoral de l'initiative et ses liens avec les questions d'énergie et d'eau, les décideurs de ces différents secteurs (agriculture, élevage, énergie, eau, etc.), ne sont pas fortement impliqués dans la définition des axes d'intervention et dans la gestion opérationnelle et stratégique de l'initiative. Dans la plupart des pays, il n'y a pas de lien opérationnel entre l'IGMV et les plans d'action développés dans le cadre de la CNULCD, de la CCNUCC, de la CBD et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030. En d'autres termes, les entités nationales de coordination sont confrontées à de réels défis pour assurer les synergies, la coordination et les approches synergiques dans la mise en œuvre de l'Initiative.
2. **La portée et la couverture géographique de l'initiative**. La GMV, malgré le fait qu'elle ait été adoptée comme une solidarité africaine avec les populations vivant dans le Sahara et le Sahel, est présentée par de nombreux acteurs, y compris les Etats membres de l'UA, comme une initiative pour la seule région du Sahel. En outre, la vision d'une ligne d'arbres s'étendant de Dakar à Djibouti est toujours mise en avant par de nombreuses institutions. Il en résulte que, en l'absence de ce mur d'arbres, la GMV est considérée dans certains milieux comme un échec.
3. **L’incapacité à garantir un financement à long terme.** L'initiative GMV est, par définition, une initiative ambitieuse et à long terme. Il faudra peut-être des décennies pour que certains des avantages des actions menées dans les zones sèches deviennent apparents. En fait, la GMV ne devrait pas être évaluée sur la base de critères à court terme, mais plutôt comme un catalyseur de l'adaptation aux conditions changeantes dans les zones sèches. Cependant, la plupart des pays et des donateurs utilisent une approche « **projet** » plutôt qu’une approche « **programme** ». Les financements des partenaires techniques et financiers sont cosmétiques, essentiellement orientés vers la mise en œuvre de projets spécifiques ou pilotes et non de programmes globaux, complets et intégrés. La volonté politique des dirigeants africains, qui constitue le fondement de la GMV, n'a pas été accompagnée non plus par un niveau conséquent d'engagements budgétaires nationaux pour la mise en œuvre de l'initiative.
4. **Le changement climatique :** Depuis le début de la GMV, la sécheresse, l'aridité et le manque de fiabilité des précipitations sont devenus plus persistants et plus graves. Les conditions de plantation d'arbres et de gestion forestière en général continuent de se détériorer dans de nombreuses régions du Sahel.

Une analyse des forces et des faiblesses (analyse FFOM) plus complète est présentée à l'annexe 1.

# Vision, mission, principes directeurs et objectifs

## Vision

### Objectifs déclarés et partagés : les ODD 2030 et l’Agenda 2063

L'Agenda 2063 (l'Afrique que nous voulons), plan et schéma directeurs pour transformer l'Afrique en une puissance mondiale du futur, a été adopté en 2013. Il a pour ambition de transformer l'Afrique en éradiquant la pauvreté et les inégalités par une transition écologique et inclusive d'ici 2063. C'est le cadre stratégique du continent pour atteindre l'objectif d'un développement inclusif et durable, à travers une trajectoire de développement à long terme (plus de 50 ans) basée sur (i) une paix et une stabilité soutenues ; (ii) une croissance économique et un progrès social renouvelés ; (iii) un développement centré sur les populations, l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes.

La situation au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali, au Niger, au Tchad ou encore au Nigeria, marquée par le recrutement massif de jeunes sans emploi ni perspective par des bandes terroristes, souligne l'impératif d'une attention particulière et des investissements accrus (discrimination positive) dans les zones sèches. Dans ce contexte, l'Initiative de la Grande Muraille Verte doit être comprise comme un programme spécifique visant à réaliser les aspirations de l'Agenda 2063 dans les écosystèmes arides, semi-arides et subhumides sèches du continent, notamment :

**Aspiration 1 :** Une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable.

**Aspiration 4 :** Une Afrique vivant dans la paix et la sécurité et

**Aspiration 6 :** Une Afrique dont le développement est centré sur l'être humain, qui s'appuie sur le potentiel de ses habitants, en particulier les femmes et les jeunes, et qui veille au bien-être des enfants.

En outre, la GMV contribue à la plupart des Objectifs de développement durable, en particulier les ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 3 (bonne santé et bien-être), 5 (égalité des sexes), 6 (eau potable et assainissement), 7 (énergie propre et abordable), 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie, innovation et infrastructure), 10 (réduction des inégalités), 11 (villes et communautés durables), 13 (action climatique), 15 (vie sur terre), 16 (paix, justice et institutions fortes), et 17 (partenariats pour atteindre les objectifs).

### 2.1.2 Une zone d’intervention définie : les zones sèches d’Afrique

La CNULCD définit la dégradation des terres dans son article 1 comme: " l’expression “dégradation des terres” désigne la diminution ou la disparition, dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, de la productivité biologique ou économique et de la complexité des terres cultivées non irriguées, des terres cultivées irriguées, des parcours, des pâturages, des forêts ou des surfaces boisées du fait de l’utilisation des terres ou d’un ou de plusieurs phénomènes, notamment de phénomènes dus à l’activité de l’homme et à ses modes de peuplement, tels que:

* L’érosion des sols causée par le vent et/ou l’eau,
* La détérioration des propriétés physiques, chimiques et biologiques ou économiques des sols, et
* La disparition à long terme de la végétation naturelle. "

L'indice d'aridité (IA) est utilisé ici pour la définition des zones sèches : il s'agit du rapport entre les précipitations annuelles moyennes et l'évapotranspiration potentielle. Entre 0,5 et 0,65, les zones sèches sont classées comme sèches ou subhumides. Les zones semi-arides (0,2 < AI < 0,5) sont caractérisées par une évapotranspiration potentielle comprise entre 2 et 5 fois les précipitations moyennes. Les zones sèches (0,05 < AI < 0,2), ont une perte d'évapotranspiration potentielle au moins 20 fois supérieure aux précipitations moyennes réelles et ne permettent qu'un développement minimal de la végétation.

****

**Source:** Africa Drylands. Source: UNCCD | World Lands Overview | Chapter 12 | Drylands.

On constate que cette définition recouvre presque tous les pays africains, à l'exception de quelques pays d'Afrique centrale. En effet, les écosystèmes des zones sèches comprennent les savanes, les zones boisées, les prairies, les semi-déserts et les déserts. Selon la Banque mondiale, "en Afrique, les régions arides représentent 43 % de la superficie totale des terres et ne sont comparables qu'à l'Asie, dont 39 % de la masse terrestre est constituée de terres arides ; ce qui indique que l'Afrique est le plus aride des continents. Les zones sèches d'Afrique représentent 75 % de la superficie utilisée pour l'agriculture (définie comme incluant la production de cultures et d'animaux) et abritent 50 % de la population. La pauvreté est fortement concentrée dans les régions arides ; environ 75 % des personnes pauvres d'Afrique vivent dans des pays dont au moins un quart de la population vit dans des zones arides. D'ici 2030, le nombre d'Africains vivant dans les régions arides passera de 460 à près de 800 millions, ce qui exercera une pression accrue sur la base de ressources naturelles et entraînera une concurrence accrue pour les ressources en terre et en eau".

Le climat imprévisible et les conditions socio-écologiques difficiles ont façonné des sociétés dotées de capacités d'adaptation étonnantes et innovantes. Par exemple, les éleveurs des zones arides produisent plus de la moitié de la viande rouge et du lait en Afrique. Cependant, la crise climatique, avec des températures qui augmentent 1,5 fois plus vite que partout ailleurs dans le monde, menace l'équilibre que les communautés ont créé dans ce paysage. Les conflits sur les ressources sont en augmentation, tout comme les migrations. Les investissements dans les zones arides d'Afrique sont nécessaires pour rétablir cet équilibre et soutenir la productivité tout en répondant aux aspirations de la prochaine génération : offrir des possibilités d'emploi et faire des entreprises locales des moteurs du développement.

En tant que facteur déterminant dans la mise en œuvre de la CNULCD en Afrique, l'Initiative de la Grande Muraille Verte devrait être considérée comme une initiative pour toutes les terres sèches d'Afrique, y compris la région du Sahara, la région du Sahel, la Corne de l'Afrique et la région du Namib - Kalahari.

Ainsi, le nouveau nom proposé est « **Initiative de la Grande Muraille Verte »,** qui ne lie pas l'Initiative à une région particulière du continent.

### La Grande Muraille Verte que nous (Afrique) voulons

D'ici à 2030, les régions sèches de l'Afrique (Sahara, Sahel, Corne de l'Afrique, région de Miombo, région de Namibie - Kalahari) sont transformées en régions stables, habitables et résilientes grâce à :

* Des investissements dans des pratiques d’aménagement des terres durables pour renforcer la lutte contre le changement climatique, la dégradation des sols et la perte de la biodiversité ;
* Des solutions efficaces pour améliorer la résilience, réduire la pauvreté et garantir la protection et la durabilité de l'environnement ;
* Des infrastructures économiques et une présence effective de l'État dans les zones sèches ;
* La création d'emplois décents, un niveau de vie élevé, la qualité de vie et le bien-être des jeunes et des femmes.

## Mission

En tant que programme spécifique adapté aux zones sèches, l’Initiative de la GMV complète et coopère avec d'autres programmes phares de l'Union africaine, et cherchera à créer des synergies et des complémentarités avec d'autres programmes et initiatives phares comme le PIDA, la Route Trans Saharienne, le gazoduc Lagos-Alger, la fibre optique Lagos-Alger, AFR100, etc., ainsi qu’avec les 5 grandes priorités opérationnelles de la Banque africaine de développement: i) Eclairer et alimenter l'Afrique en électricité, ii) Nourrir l'Afrique, iii) Industrialiser l'Afrique, iv) Améliorer la gouvernance et v) Améliorer la qualité de vie des populations africaines.

Dans ce contexte, les missions de l’Initiative de la Grande Muraille Verte sont les suivantes :

* Promouvoir une gestion intégrée des paysages et des approches de partenariat, en se basant sur le fait qu'aucun secteur ou aucune institution ne peut le faire seul ;
* Promouvoir une approche régionale, car aucun pays ne peut y arriver seul ;
* Promouvoir une reconnaissance plus profonde du lien entre pauvreté, environnement et climat en ouvrant des opportunités économiques par la restauration des terres. La restauration seule ne fonctionnera pas. Il faut faire davantage pour résoudre les problèmes économiques sous-jacents de la croissance démographique et de l'insuffisance des possibilités de revenus dans les zones sèches ;
* Construire un réseau plus fort pour partager les expériences et inspirer les changements.

## Valeurs/Principes Directeurs

L’approche « Nexus » devrait être au premier plan de l'IGMV. Cela suppose une culture et une idéologie d'avenir où les mentalités des acteurs des différents secteurs sont suffisamment influencées pour que les différences deviennent techniques et non plus normatives et hiérarchiques. L'approche « Nexus » de la gestion durable des terres, de l'eau et des sols intègre la conservation de la biodiversité et la gouvernance à travers les secteurs et les échelles. Cette approche repose sur la compréhension du fait que les ressources environnementales sont inextricablement liées entre elles. La nouvelle stratégie et le nouveau plan de mise en œuvre de l'IGMV visent à placer plus que jamais les « Nexus » au centre de la mise en œuvre - au niveau des performances et des liens entre les parties prenantes et les partenaires des différents domaines thématiques.

Dix valeurs guident les actions et les partenariats de l'Initiative de la Grande Muraille Verte :

1. **L'appropriation et le leadership africains**, y compris l'entière responsabilité du financement des objectifs de développement de la GMV et une forte cohérence avec l'Agenda 2063, ainsi que la réduction significative de la dépendance au financement des bailleurs de fonds ;

*"Si nous cessons d'être des mendiants et que nous dépensons l'argent africain au sein du continent, l'Afrique n'aura plus besoin de demander le respect de quiconque, nous obtiendrons le respect que nous méritons. Si nous la rendons prospère comme elle devrait l'être, le respect suivra" (Nana Akufo-Addo à l'ouverture du sommet États-Unis-Afrique, décembre 2022).*

1. **La solidarité entre les Nations et les institutions africaines** et la réduction des inégalités entre les zones sèches et les autres zones dans chaque pays et à travers le continent ;
2. **Une approche inclusive** : Renforcer les gouvernements locaux, les communautés locales et les OSC et leur donner la responsabilité première, par l'intégration des actions de la GMV dans les plans de développement locaux et les budgets correspondants des gouvernements locaux, le soutien aux mécanismes locaux de consultation et de coordination entre les acteurs publics locaux, les communautés locales et les OSC.
3. **La collaboration interdisciplinaire et intersectorielle** ;
4. **L'égalité des sexes dans le partage des avantages ;**
5. Une **recherche scientifique axée sur la satisfaction des besoins des acteurs locaux** et non perçue comme un exercice de greffe. Il y a ainsi nécessité de combiner la science et les connaissances traditionnelles : la science reconnaît l'importance et l'utilité des savoirs traditionnels dans la production et la préservation de la biodiversité. La valorisation des savoirs traditionnels est particulièrement nécessaire dans la conservation des eaux et des sols, dans la production de médicaments traditionnels et dans la production de plantes alimentaires traditionnelles. Cela contribue à la sécurité alimentaire de ces populations, face à un besoin croissant de produits importés ;
6. **Promouvoir un accès sécurisé à la terre :** permettre aux hommes et aux femmes pauvres des zones rurales d'obtenir un accès sûr et équitable à la terre afin de renforcer leur sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité ;
7. **Promouvoir l'intégration africaine** par la mise en œuvre de projets transfrontaliers et de projets conjoints entre sous-régions tels que : projets transfrontaliers Afrique du Nord-Sahel ; projets transfrontaliers Sahel-Afrique centrale, etc. ;
8. **Promouvoir les valeurs culturelles des peuples africains** qui sous-tendent la cohésion sociale, la paix et la sécurité ;
9. **Développer et renforcer le partenariat,** y compris la gestion des risques transfrontaliers.

## Objectifs

### Objectif général

Éliminer la pauvreté et construire une prospérité partagée dans les zones sèches, par des transformations sociales, culturelles, économiques et écologiques.

### Objectifs Stratégiques / Axes d’intervention

1. Accroître le niveau d'engagement politique afin de faciliter la mise en œuvre efficace de l'IGMV ;
2. Renforcer et rationaliser la gouvernance et les processus participatifs de l'IGMV et assurer le leadership de l'Afrique dans sa mise en œuvre ;
3. Assurer un niveau de vie élevé, la qualité de vie et le bien-être des personnes vivant dans les zones arides ;
4. Améliorer la préparation aux risques, la gestion des risques des communautés rurales, des petits exploitants agricoles et des entreprises agroalimentaires face à la dégradation de l'environnement, au changement climatique et à la perte de biodiversité ;
5. Forger/promouvoir des alliances stratégiques de partage des connaissances pour des initiatives et des innovations pour le succès de la Grande Muraille Verte ;
6. Promouvoir la pleine égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie ;
7. S'assurer que l'Afrique assume l'entière responsabilité de la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte.

# Composantes et actions stratégiques

| **Composantes stratégiques** | **Actions** |
| --- | --- |
| Engagement Politique | 1. Porter l’Initiative GMV au plus haut niveau politique pour en faire une initiative nationale multisectorielle prioritaire pour améliorer les conditions de vie des populations dans toutes les zones sèches dégradées ; 2. Obtenir une décision de l'Assemblée de l'UA pour reconnaître l'Initiative GMV comme un programme phare de l'Agenda 2063, et établir un Comité Spécial de Chefs d'État pour le suivi du programme et pour aider les principaux acteurs africains à parler d'une seule voix ; 3. Obtenir une Décision de l'Assemblée de l'UA sur la vision et les missions nouvelles de l'Initiative GMV en tant qu'initiative pour la mise en œuvre des programmes phares de l'UA dans les zones sèches ; 4. Engager les États membres de l'UA à allouer un pourcentage donné du budget national ou des revenus miniers à la mise en œuvre de l'initiative GMV, comme cela a été fait pour l'agriculture dans le cadre du PDDAA ; 5. Intégrer l’IGMV dans les programmes des CER qui doivent mettre en place les dispositions financières et institutionnelles nécessaires pour guider sa mise en œuvre aux niveaux régional et national ; 6. Nommer une personnalité politique de haut niveau en tant que champion de l'initiative mondiale pour le développement durable ; 7. Assurer le suivi des décisions de l'UA sur la mise en œuvre de l’Initiative de la GMV (Rapports réguliers aux Sommets). |

|  |  |
| --- | --- |
| **Composantes stratégiques** | **Actions** |
| Gouvernance et Leadership | 1. Clarifier le rôle et les fonctions respectifs de la CUA, de l’APGMV et des CER ; 2. Transférer l’Unité de coordination de la GMV de la Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue (SEBE) vers l'institution spécialisée pour les zones arides et semi-arides (SAFGRAD) et améliorer la dotation en personnel, ainsi que le budget de l’Unité ; 3. Créer un Comité de Coordination du Partenariat sous la direction de la CUA. 4. Établir des mécanismes de dialogue multipartites et multisectoriel pour l'appropriation des objectifs de la Grande Muraille Verte ; 5. Etablir, dans chaque État membre de l’IGMV, un mécanisme de coordination nationale entre l'entité nationale de la GMV et les Points Focaux nationaux des Conventions de Rio, en vue d'améliorer les synergies et la complémentarité. 6. Construire l’IGMV en collaboration avec les organisations de producteurs et prendre en compte leurs stratégies de gestion des ressources naturelles ; 7. Créer une Alliance des organisations de la société civile (OSC) et renforcer la participation des acteurs non étatiques pour leur permettre d'influencer le cours de l'Initiative ; 8. Construire l’IGMV en étroite collaboration avec les autorités locales et leur donner un rôle central dans la mobilisation des parties prenantes, la planification et le suivi du développement, ainsi que la gestion des ressources naturelles ; 9. Établir un dialogue pratique et des mécanismes de consultation pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation aux niveaux local et national. |

| **Composantes stratégiques** | **Actions** |
| --- | --- |
| Améliorer les moyens de subsistance et le bien-être des personnes vivant dans les zones sèches | 1. Promouvoir une économie verte par la valorisation des ressources naturelles dans le cadre de la création de chaînes de valeur, y compris la mise en place d'infrastructures de transformation des PFNL et la création d'emplois verts ; 2. Mettre en place les infrastructures nécessaires et prendre des mesures et des actions socio-économiques et législatives pour lever les obstacles à l'entrée sur les marchés nationaux et internationaux découlant de normes et de réglementations complexes ; 3. Promouvoir et vulgariser l'utilisation à grande échelle des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire et les techniques de luminescence (nano-pates et nanoparticules et nanomatériaux) ; 4. Améliorer l'accès et la propriété des communautés locales sur les ressources naturelles ; 5. Construire les infrastructures nécessaires pour assurer la connectivité des communications et mettre fin à l'isolement et à la marginalisation des zones arides ; 6. Rechercher des synergies avec d'autres programmes phares de l'UA. |
| Restauration des terres et gestion durable des écosystèmes | 1. Améliorer la productivité des terres pour renforcer la sécurité alimentaire mondiale ; 2. Promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles et la fourniture durable de services écosystémiques ; 3. Développer les initiatives pour la mise en œuvre synergique des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai ; 4. Sécuriser l'approvisionnement en eau. 5. Promouvoir une gouvernance foncière inclusive ; 6. Renforcer la résilience climatique et la préparation aux catastrophes ; 7. Intégrer l'agriculture et la gestion et la conservation des ressources naturelles. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Composantes stratégiques** | **Actions** |
| **Sciences, technologies et innovation et interface science et politique** | 1. Promouvoir la comptabilité des ressources naturelles ; 2. Mettre en réseau les chercheurs et les décideurs aux niveaux national et régional ; 3. Soutenir des plateformes nationales multi-acteurs comprenant des acteurs locaux, des scientifiques, des décideurs politiques et des OSC ; 4. Promouvoir la recherche participative et la R&D ; 5. Mener une recherche orientée vers la résolution de problèmes, basée sur les besoins des communautés locales ; 6. Créer un groupe Science/Politique pour promouvoir la collaboration entre les scientifiques et les décideurs ; 7. Promouvoir une approche multidisciplinaire de l'IGMV en tenant compte des aspects socio-économiques qui peuvent découler de l'adoption des résultats ; 8. Élargir les thèmes de recherche pour aborder les questions de gouvernance ; 9. Associer les institutions scientifiques nationales aux évaluations d'impact, en coopération avec des partenaires scientifiques internationaux ; 10. Établir des rapports sur les projections à moyen et long terme du changement climatique ainsi que sur la neutralité en matière de dégradation des terres. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Composantes stratégiques** | **Actions** |
| Égalité des sexes et autonomisation des femmes et des jeunes | 1. Promouvoir l'autonomisation économique pour permettre aux femmes et aux hommes des zones rurales de participer à des activités économiques rentables et d'en tirer profit ; 2. Permettre aux femmes et aux hommes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales ; 3. Réaliser un équilibre plus équitable dans les charges de travail et dans le partage des avantages économiques et sociaux entre les femmes et les hommes ; 4. Établir des jardins potagers polyvalents pour les femmes afin de générer des revenus et d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; 5. Garantir les droits et l'accès des femmes aux ressources naturelles ; 6. Soutenir la participation des jeunes au développement rural ; 7. Entreprendre des activités visant à créer des emplois et des opportunités pour les jeunes afin de freiner la migration illégale. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Composantes stratégiques** | **Actions** |
| Mobilisation des ressources | 1. La CUA doit élaborer une stratégie de mobilisation des ressources en se fondant sur le principe selon lequel "l'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de l'initiative" et en exploitant les ressources traditionnelles, novatrices ainsi que le financement carbone ; 2. Les Etats membres de la CUA s'engagent à allouer un pourcentage de leur budget national à la mise en œuvre de l'IGMV ; 3. La CUA plaidera pour un financement du climat basé sur la contribution de l'IGMV aux bénéfices environnementaux mondiaux ; 4. Établir un cadre de financement approprié pour les gouvernements locaux, les OSC et les OCB ; 5. Promouvoir les partenariats public-privé-philanthropiques (PPPP) en faveur des communautés locales et des populations autochtones ; 6. Promouvoir des relations bailleurs de fonds-bénéficiaires fondées sur la confiance (philanthropie basée sur la confiance) : 7. Lier les programmes et les financements humanitaires aux projets de développement local ; 8. Assurer l'intégration de l'IGMV dans les processus de planification du développement national et son intégration explicite dans le budget national en tant que priorité nationale ; 9. Renforcer les capacités nationales et locales de mobilisation des ressources financières internes et externes en vue de maîtriser les procédures d'accès aux principales sources de financement. |

# Axes d’intervention stratégiques transversaux

## Financement et mobilisation des ressources

Selon le Mécanisme mondial de l’UNCCD, le montant estimé pour atteindre les objectifs de la GMV en 2030 pour les Etats membres de l’APGMV (uniquement) est de +40 milliards USD. Le montant total pour tous les pays africains devrait dépasser le double de ce qui est nécessaire pour ces onze pays. La CUA est appelée à jouer un rôle important dans le plaidoyer pour la prochaine phase de mobilisation de ressources qui doit commencer en 2023. De même, les États membres de l'UA doivent prendre la pleine responsabilité du financement de la mise en œuvre de l’IGMV. En effet, comme déjà indiqué, il est nécessaire de garantir un financement à long terme, au lieu de l'approche actuelle de financement par projet et à court terme.

La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l’IGMV doit se faire à travers plusieurs canaux, notamment :

* Les investissements liés aux infrastructures, notamment ceux du PIDA, de la Route Trans Saharienne, du gazoduc Lagos-Alger, de la fibre optique de l'AFR100...), ainsi que les 5 grandes priorités opérationnelles de la Banque africaine de développement ;
* Les investissements sociaux, y compris ceux réalisés pour répondre aux crises sociales et climatiques ;
* Les investissements privés pour favoriser le développement économique, à travers des politiques d'investissement à long terme ;
* Le financement carbone

Les Mécanismes de financement inspirés de la CDB, de la CCNUCC et du cadre de Sendai.

Pour que l'initiative de la GMV soit étendue, il est nécessaire de prendre en compte sa nature de programme de bénéfice environnemental global et :

* Assurer l'intégration de l’IGMV dans les processus de planification du développement national ; l’IGMV devrait donc être intégrée dans le budget national en tant que programme prioritaire. Le financement de l'initiative de la Grande Muraille Verte peut s'inspirer de l'exemple du PDDAA, autre programme phare de l'agenda 2063, qui a institué l'obligation d'investir au moins 10% du budget national dans l'agriculture. Elle peut également s'inspirer de l'exemple du Nigeria, qui a mis de côté 2% des revenus pétroliers pour financer la GMV.
* Renforcer les capacités nationales de mobilisation des ressources financières nationales et internationales en vue de maîtriser les procédures d'accès aux principales sources de financement ;
* S'orienter vers des mécanismes flexibles qui mettent l'accent sur les communautés, leurs besoins, leurs compétences et leurs connaissances, tels que les subventions basées sur la confiance et les partenariats public-privé-philanthropiques (PPPP) ;
* Lier les programmes et les financements humanitaires aux projets de développement local.

La CUA devrait envisager de développer une stratégie de mobilisation des ressources financières (cf. Composante 7 ci-dessus).

## Communication et visibilité

La communication est essentielle pour soutenir la mise en œuvre de l’IGMV, notamment en renforçant l'engagement des acteurs par le biais du plaidoyer, de la sensibilisation et de l'éducation pour soutenir les efforts de mobilisation des ressources.

La stratégie globale de communication pour l’IGMV vise à :

* Sensibiliser et plaider en faveur d’un soutien à la mobilisation des ressources ;
* Promouvoir la mise en œuvre efficace de l'Initiative ;
* Informer les principaux groupes d'intérêt (Gouvernements africains, partenaires techniques et financiers, acteurs locaux dans les domaines d'intervention de l'initiative, opinions publiques aux niveaux national, régional, continental et international) sur les progrès et les performances dans la mise en œuvre de l'Initiative aux différents niveaux ainsi que sur les résultats et impacts enregistrés ;
* Améliorer la compréhension de la mise en œuvre de l’IGMV ;
* Partager les leçons entre les parties prenantes, les États membres et les partenaires du projet ;
* Assurer l'adhésion politique ;
* Informer les décideurs (interface politique/science) ;
* Promouvoir les synergies et la complémentarité ;
* Améliorer la coordination entre les parties prenantes ;
* Garantir une conception et une mise en œuvre des projets fondés sur des données probantes, ainsi qu'une gestion axée sur les résultats.

Toute action de communication au niveau national, régional et international devrait être basée sur les messages suivants :

* Importance de valoriser les ressources naturelles et humaines des zones sèches en Afrique ;
* Les zones sèches sont des zones d'opportunités et non des zones marginales. Il existe un potentiel de structuration du territoire grâce à l'émergence de petites villes : les marchés ne sont plus éloignés des producteurs ;
* L’IGMV est un plan de développement des zones sèches, pas une initiative de plantation d'arbres ;
* Appui à la décentralisation, à l'approche territoriale, avec une dynamique sociale et économique ;
* La narration d'histoires de succès des zones sèches ;
* Suppression de la perception de l'IGVM en tant que silo environnemental ;
* L'initiative de la Grande Muraille Verte vise à prévenir, contrôler et enrayer la désertification et la dégradation des terres, à atténuer les effets de la sécheresse dans les zones sèches, à contribuer à la réduction des effets du changement climatique et à s'adapter à ce dernier, tout en améliorant la sécurité alimentaire des populations de ces zones.

Au niveau continental, la Commission de l'Union africaine, les CER et l'Agence panafricaine de la GMV devraient élaborer et mettre en œuvre un plan de communication commun avec le soutien des partenaires et en coordination avec les points focaux de l’IGMV. Les outils de communication suivants pourraient être utilisés :

* Développer un site web conjoint hébergé par la Commission de l'Union africaine, avec des liens vers les sites web des CER, États membres et agences spécialisées de l'UA
* Une charte de l'information pourrait être négociée par la CUA avec tous les acteurs afin que les documents produits aux niveaux national, régional et continental et toutes les informations pertinentes sur l’IGMV soient publiés sur le site web commun ;
* Développer un nouveau label ou logo (branding) unique et partagé de l’IGMV pour identifier les activités, efforts ou projets mis en œuvre dans le cadre de l’IGMV. Le logo actuel représentant le mur à construire est contre-productif ;
* La production d'un bulletin d'information trimestriel "Nouvelles de la Grande Muraille Verte" par la CUA pour échanger des informations sur la mise en œuvre de la GMV, le calendrier des événements, les activités des partenaires, les projets, etc. ;
* Utiliser les médias - par exemple, en produisant des communiqués de presse vidéo, des communiqués de presse, des interviews - sur la mise en œuvre de l’IGMV ;
* Réaliser des émissions radio et télévision spéciales sur l’Initiative de la Grande Muraille Verte ;
* Concevoir des contenus pour les produits de communication (par exemple, vidéos, publications, brochures, articles illustrés, séances de photos, des capsules) en organisant des visites sur le terrain ;
* Former des journalistes aux sujets de l’IGMV ;
* Mener des actions de formation et de sensibilisation des ONG ;
* Mener des actions de plaidoyer et de sensibilisation par l'institutionnalisation de la Semaine africaine des terres sèches et l'organisation de visites sur le terrain pour les journalistes, ou d'événements parallèles lors de Conférences telles que les Conférences des Parties des différentes conventions de Rio, la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement durable (CNUED), les sessions de l'Assemblée de l'Union africaine, etc. ;
* Nommer des Ambassadeurs de bonne volonté ;
* Promouvoir la communication digitale.

## Suivi, Evaluation et Reddition des comptes

Le suivi et l'évaluation de l’IGMV consiste principalement à s'assurer que le programme produit des résultats grâce à une sélection appropriée des activités. Il est impératif que le programme soutienne l'amélioration de l'établissement des priorités et des investissements afin de garantir une allocation appropriée des ressources entre les domaines thématiques et sectoriels. Il est également important que des systèmes responsables et transparents soient encouragés et facilités par les structures pertinentes autour de toutes les sélections d'activités pour l’IGMV.

Le suivi et l'évaluation seront basés sur un document cadre révisé des résultats (DCR), prenant en compte les indicateurs des ODD et de l'Agenda 2063. Ce nouveau cadre de résultats pour l'IGMV devrait chercher à :

* Établir les bases de référence biophysiques et socio-économiques pour concevoir les systèmes de suivi et d'évaluation ;
* Fournir une opportunité de construire un consensus et une appropriation autour d'objectifs communs entre les principales parties prenantes de l'Initiative (pays, organisations continentales et régionales, partenaires, OSC et OCB) ;
* Faciliter l'accord sur les résultats attendus et les ressources nécessaires pour atteindre ces résultats ;
* Fonctionner comme un outil de communication efficace en capturant succinctement les éléments clés de l'objectif et du contenu de l’IGMV ;
* Identifier les objectifs qui guident la conception du projet par les parties prenantes ;
* Contribuer à la labellisation des projets IGMV afin de reconnaître certaines initiatives qui ne sont pas menées par les agences nationales GMV comme étant des initiatives GMV.

Une fois finalisé, le DCR fait partie du document de stratégie pour la mise en œuvre de l'IGMV, et sert de plan directeur pour l'Initiative.

Les États membres de l'initiative, les CER et l'Agence panafricaine devront préparer un rapport annuel physique et financier à l'intention de l'UA sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative, en utilisant un format commun basé sur la structure et les indicateurs du document de référence.

# Modalités de mise en œuvre

## Modalités de mise en œuvre au niveau continental

### Rôle and responsabilités de la CUA, des CER et de l’Agence Panafricaine de la GMV

Avec l'extension de l'Initiative à l'ensemble des terres arides d'Afrique, le rôle de coordination générale et l'orientation politique devraient rester du ressort de la CUA. En effet, l'agence panafricaine ne couvre que 11 pays et l'extension de sa composition pourrait créer des chevauchements avec les CER qui sont des structures officielles de l'Union africaine.

**Commission de l’Union africaine**

De nombreuses parties prenantes soulignent l'insuffisance des effectifs de l'unité de coordination de la GMV. La CUA pourrait profiter des agences spécialisées de l'UA, notamment SAFGRAD et AUDA, pour remplir les tâches suivantes :

1. Rôle de coordination générale et orientation politique
2. Mobilisation des ressources
3. Développement des capacités, notamment en matière de mobilisation des ressources, de supervision et d’évaluation des programmes
4. Rôle de soutien technique global par le biais de SAFGRAD, y compris :

* Le partage des connaissances ;
* La conception de modules standardisés de pratiques de restauration des terres (pour la collecte et l'approvisionnement en eau, la production de plantes, la plantation, le taillis, la gestion combinée des terres) ;
* La fourniture de kits d'instruction modulaires pour diffuser les connaissances et les compétences nécessaires à la mise en œuvre des pratiques de restauration des terres dans des conditions spécifiques ;
* L’aide aux agences de financement pour concilier les normes de restauration des terres et les exigences de financement dans le cadre du régime de l’IGMV ;
* L’aide aux CER et à l’APGMV pour introduire et mettre en œuvre des paquets de pratiques de restauration des terres à une échelle massive ;
* Renforcer l'adoption des résultats de la recherche.

1. Rendre compte régulièrement (tous les deux ans) des progrès accomplis à l'Assemblée de l'UA ou au Conseil exécutif.

**CEDEAO, ECCAS, SADC, UMA, et IGAD**

1. Coordination de la mise en œuvre de l’IGMV dans leurs régions respectives, en tenant compte des dispositions institutionnelles existantes prises par leurs États membres (ex. d l’APGMV) ;
2. Rôle de soutien technique, y compris :

* Le suivi et l'évaluation ;
* La capitalisation et diffusion des connaissances & compétences pour la mise en œuvre des pratiques de restauration des terres dans des conditions spécifiques ;
* L’aide aux Etats membres pour répondre aux exigences de financement établies par les agences de financement ;
* Le conseil et l’assistance à la CUA dans le dialogue avec les agences de financement pour adapter les normes de restauration des terres et les exigences de financement dans le cadre du régime de l’IGMV ;
* L’aide aux entités de coordination nationales pour introduire et mettre en œuvre des ensembles de pratiques de restauration des terres à grande échelle ;
* L’intégration de l’IGMV dans leurs programmes respectifs, y compris les plans d'action régionaux dans le cadre des Conventions de Rio, le Cadre de Sendai et les programmes forestiers.

1. Rendre compte chaque année des progrès réalisés à la CUA.

**Agence Panafricaine**

Plusieurs Etats membres et partenaires soulignent l'insuffisance des capacités de l’APGMV dans la coordination et l'appui aux Etats membres pour la mise en œuvre de l'initiative. L’APGMV pourrait profiter de l'existence des institutions politiques et techniques (CEDEAO, CEEAC, IGAD, CILSS, OSS) pour intervenir dans les domaines suivants :

1. Coordination de la mise en œuvre de la GMW dans ses onze Etats membres ;

2. Rôle d'appui technique, y compris :

* Le suivi et l'évaluation ;
* La capitalisation et diffusion des connaissances & compétences pour la mise en œuvre des pratiques de restauration des terres dans des conditions spécifiques ;
* L’aide aux Etats membres pour introduire et mettre en œuvre des ensembles de pratiques de restauration des terres à grande échelle ;
* Le conseil et l’assistance à la CUA dans le dialogue avec les agences de financement pour adapter les normes de restauration des terres et les exigences de financement dans le cadre du régime de l’IGMV ;
* L’aide aux entités de coordination nationales pour introduire et mettre en œuvre des ensembles de pratiques de restauration des terres à grande échelle ;

1. Rendre compte chaque année des progrès réalisés à la CUA.

### Mécanismes de Coordination

#### Le Comité Régional de Pilotage

L'Initiative GMV est mise en œuvre dans de nombreux pays et à différentes échelles. Au niveau continental, il y a beaucoup de connaissances, de savoir-faire, d'informations, de leçons et de bonnes pratiques à partager. Par conséquent, tous les acteurs de l'IGMV pourraient et devraient convenir d'un forum de dialogue conjoint sur les défis et les solutions de sa mise en œuvre. Un tel forum pourrait également servir à examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des résultats escomptés et à adopter un tableau de bord commun. Il pourrait prendre la forme de l'organisation annuelle d'un comité directeur unique pour toutes les initiatives multi-pays, et/ou de l'organisation biennale d'un forum sur les opportunités dans les zones sèches (Drylands week), avec des invitations spéciales adressées aux pays non africains qui connaissent les mêmes réalités dans leurs zones sèches. Le comité directeur aurait les responsabilités suivantes :

* Examiner et approuver les rapports annuels, les plans de travail et les budgets des différentes initiatives ;
* Évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative et faire des recommandations sur les actions et les mesures à prendre pour assurer la réalisation de ses objectifs et de ses résultats opérationnels ;
* Approuver techniquement le rapport d'avancement de l'Initiative, qui sera soumis par la CUA au Sommet des chefs d'État (Décision de Malabo) ;
* Adopter un plan d'action annuel commun ou conjoint.

Les modalités et le fonctionnement du Comité doivent être discutés entre la CUA, les CER et l'Agence panafricaine. Les termes de référence du Comité doivent être adoptés lors de sa première session.

#### La Plateforme des OSC

Selon une étude récente de la CNULCD, les organisations de la société civile (communautés locales, organisations de producteurs, associations locales, réseaux, ONG) et le secteur privé national et local (petites et moyennes entreprises, médias) sont des acteurs à part entière, largement responsables de la gouvernance et de la gestion des ressources naturelles, de la production de richesses et du renforcement des compétences. Ils sont donc des acteurs clés du développement social et économique des zones rurales. Leur rôle est particulièrement important dans les régions où est mise en œuvre la Grande Muraille Verte, régions réputées difficiles et dans lesquelles l'État et le secteur privé n'investissent pas. C'est pourquoi, individuellement ou collectivement, les acteurs non étatiques ont adhéré au concept de la Grande Muraille Verte et cherchent à s'engager auprès des institutions chargées de sa mise en œuvre. Les acteurs non étatiques sont des facteurs de liaison entre le niveau local et les niveaux national et international. Il est donc important de renforcer la participation des acteurs non étatiques au sein du Comité directeur de l’IGMV.

## Modalités de mise en œuvre au niveau national

### Rôle et responsabilités des organes de coordination nationale

L'IGMV est une initiative africaine ouverte à tous les pays africains intéressés, qui s'organisent comme ils l'entendent pour atteindre les objectifs de l'Initiative. À ce jour, de nombreux pays ont mis en place des dispositions institutionnelles pour la coordination et la mise en œuvre de l'initiative, alors que ces mêmes pays disposent, depuis les années 1990, de mécanismes de coordination pour la mise en œuvre des conventions de Rio. Cette duplication et la perception de l'IGMV comme un "silo environnemental" limitent l'efficacité et la performance des mécanismes nationaux de coordination de l'IGMV. Ils sont perçus par les autres parties prenantes comme des structures concurrentes et ont, par conséquent, des difficultés à adopter une "approche paysagère" englobant toutes les frontières juridictionnelles et les secteurs traditionnels (agriculture, environnement, sylviculture, énergie, utilisation des terres et décentralisation).

Pour faire de la Grande Muraille Verte une initiative collective, il est important de mettre en place des mécanismes pratiques de dialogue multipartite et multisectoriel et d'appropriation des objectifs et des bénéfices attendus de l'initiative de la Grande Muraille Verte par toutes les catégories d'acteurs étatiques et non étatiques. Le rôle et les fonctions des mécanismes de coordination nationaux devraient inclure, entre autres, les éléments suivants :

* L'élaboration et l'adoption du Document cadre des Résultats de l'IGMV (DCRN), en tant que niveau national du DCR de l'Union africaine ;
* L'établissement de la base de référence biophysique et socio-économique pour le suivi et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de l'IGMV ;
* L’élaboration ou révision du programme national de l'IGMV pour l'aligner sur la nouvelle stratégie de l'UA et l'intégrer dans le plan de développement et le budget nationaux ;
* La promotion d'approches synergiques, notamment dans la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) ;
* Le suivi, l'évaluation et le rapport annuel sur la mise en œuvre de l'IGMV, conformément au document-cadre national sur les résultats de l'IGMV ;
* L’introduction et mise en œuvre de paquets de pratiques de restauration des terres à une échelle massive ;
* Le renforcement des capacités des institutions locales, des organisations communautaires et des organisations de la société civile ;
* L’assistance technique aux autorités et institutions locales pour la mise en œuvre sur le terrain.

### Mise en œuvre sur le terrain : le rôle central des gouvernements locaux

La Grande Muraille Verte concerne toutes les populations des zones arides et leurs représentants locaux. Ainsi, les autorités locales sont les garants de la gestion de l'espace et de l'accès aux ressources. La responsabilité de la planification du développement local leur incombe et elles sont souvent dotées d'outils adaptés à cette responsabilité. Les autorités locales jouent un rôle central et sont au cœur du système de l’Initiative de la Grande Muraille Verte. Il est donc important que les mécanismes de coordination nationaux de l’IGMV travaillent en étroite collaboration avec les autorités locales, renforcent leurs capacités et leur donnent un rôle central dans la mobilisation des acteurs, la planification du développement et la gestion des ressources naturelles. Elles doivent être au cœur de la planification et de la coordination de la mise en œuvre au niveau local. Les structures gouvernementales décentralisées et les organisations de la société civile doivent être des prestataires de services pour ces autorités locales.

### Rôle et responsabilités des OCB et OSC

Les agriculteurs et les éleveurs sont les principaux utilisateurs et gestionnaires des terres et des ressources naturelles. Avec l'aide de leurs organisations, ils sont les créateurs de la richesse primaire et les champions de la sécurité alimentaire dans les zones sèches. A ce titre, ils sont les acteurs clés de la réalisation de la Grande Muraille Verte. Leurs organisations, unions, fédérations et organisations faîtières sont bien structurées à tous les niveaux, du local au régional, et sont déjà présentes dans tous les territoires. De plus, les organisations de producteurs travaillent bien avec les autorités locales dans le cadre des politiques de décentralisation. Enfin, les options défendues par les organisations de producteurs en termes d'agriculture familiale et d'agroécologie sont souvent très proches des objectifs de la Grande Muraille Verte.

Cependant, les organisations de producteurs restent souvent en dehors de la Grande Muraille verte, estimant que l'initiative ne leur est pas destinée.

Il est donc recommandé qu'à tous les niveaux (local, national, régional, continental), la Grande Muraille Verte se rapproche des organisations de producteurs, les intègre dans les stratégies de gestion des ressources naturelles et les implique dans la réalisation des objectifs de la Grande Muraille Verte. Les agences nationales peuvent conclure des contrats de performance avec les OSC pour qu'elles puissent mieux soutenir la mise en œuvre de la GMV d'une manière plus rentable.

### Comités Nationaux de Pilotage

*" Dans l'esprit de la construction collective, les acteurs doivent pouvoir inscrire leur action dans un cadre conceptuel et programmatique établi et avoir ainsi l'assurance d'améliorer l'efficacité et la durabilité de leur contribution " (CCD).*

La mise en place de comités de pilotage ou d'organes nationaux de coordination pourrait servir de cadre de concertation pour :

* La planification, l'action et le suivi aux niveaux local et national, plutôt que de créer ou de renforcer des institutions qui ne sont souvent pas assez efficaces ;
* L'identification de cadres législatifs et réglementaires favorables aux initiatives locales ;
* L'établissement de conventions et de règles locales à prendre en compte dans l'architecture législative de chaque pays.

# Annexe 1: Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

| **FORCES** | **FAIBLESSES** |
| --- | --- |
| * **Le GMV est un concept de développement** **audacieux** propre à l'Afrique qui rappelle les sentiments du panafricanisme et de la renaissance africaine, ce qui donne beaucoup de bonne volonté politique au concept de la part des dirigeants africains, du moins au début. * **L'adoption de l'Accord de Paris sur le changement climatique** **donne de la valeur au concept de la GMV**. Les États se sont engagés à faire face à la crise climatique croissante. * **Existence de dispositifs institutionnels**. De nombreux pays ont mis en place des dispositifs institutionnels pour la coordination et la mise en œuvre de la GMV. Tous les pays membres de l'APGMV ont mis en place soit des agences nationales, soit des unités nationales de coordination.   **Forces institutionnelles**   * **Existence de dispositions institutionnelles**. De nombreux pays ont mis en place des dispositions institutionnelles pour la coordination et la mise en œuvre de l'IBG. Tous les pays membres de la PAGGW ont mis en place soit des agences nationales, soit des unités de coordination nationales. * **Existence d'organisations communautaires de base (agriculteurs, femmes, jeunes, éleveurs) et d'organisations de la société civile** déjà engagées dans la mise en œuvre de la convention de Rio et désireuses de s'engager pleinement dans la mise en œuvre de l'IGMV.   **Forces technologiques**   * **Existence de "success stories"** pour la capitalisation et la vulgarisation des bonnes pratiques de gestion durable des terres, y compris les pratiques communautaires et les connaissances traditionnelles. Les expériences de valorisation économique et de monétisation des ressources naturelles (valorisation et commercialisation des PFNL et gestion des fourrages) incitent fortement les communautés locales à adopter et à adapter le concept et les modalités opérationnelles du GMV. * **Existence de technologies éprouvées**. Les pratiques de reboisement, de boisement, de gestion des pâturages et des ressources en eau, ainsi que la longue histoire de l'utilisation et de la gestion des feux de brousse rendent l'adaptation et la domestication du concept de la GMV familières aux communautés locales impliquées dans sa mise en œuvre. * **La nature transversale de l’IGMV** l'a rendu attrayant pour les partenaires du développement qui y ont vu une opportunité de soutenir diverses interventions dans les zones sèches d'Afrique. La naissance du concept GMV a coïncidé avec la recherche mondiale de modèles de développement durable. * **Existence d'une communication forte** : l’IGMV est une marque mondialement reconnue et recherchée par les partenaires financiers et autres. | **La portée, le contenu et le lien avec les cadres de développement nationaux de l'Initiative GMV restent vagues.**   * **Le champ d'application et la couverture géographique de l'IGMV ne sont pas clairs.** L'initiative est présentée par certains acteurs comme une initiative pour le Sahel uniquement, même si son nom fait référence au Sahara d'abord, au Sahel ensuite. * **L'insuffisance de l'appropriation et du leadership africain pour l'Initiative** et d'une stratégie de communication claire a conduit de nombreux partenaires financiers et la communauté internationale à penser que l'Initiative se limite uniquement à 11 pays sahéliens. * **Au niveau national, l'IGMV reste vague**, tant en termes de couverture géographique que de contenu, en ce qui concerne les acteurs impliqués, ainsi que son intégration dans les plans de développement nationaux. * **La prévalence de la vision du "mur d'arbres"** entraîne un manque de résultats tangibles et cohérents.   **Gouvernance et coordination**   * **Faible coordination et engagement avec les autres secteurs concerné**s. Les agences nationales de l'IGMV ont des difficultés à adopter une "approche paysagère" et à la relier fortement aux plans d'action développés dans le cadre de l'UNCCD, de l'UNFCCC et de l'UNCBD. Les décideurs des autres secteurs non-environnementaux (agriculture, élevage, énergie, eau, etc.) sont peu impliqués dans la définition des axes d'intervention et dans la gestion opérationnelle et stratégique de l'initiative. * **Une définition peu claire des rôles et responsabilités** entre la Commission de l'Union africaine (CUA), les Communautés économiques régionales (CER) et l'Agence panafricaine pour la Grande Muraille verte. Cela conduit à affaiblir le leadership et la voix de l'Afrique dans le processus de mise en œuvre. * **La coordination de l'initiative est entravée par l'insuffisance des ressources humaines au niveau des CER et de la CUA.** L'unité de coordination créée par la CUA ne dispose pas de ressources suffisantes, tant financières que techniques. La plupart des CER n'ont même pas d'unité de coordination ni même de personne focale. Les CER ne se sont pas encore approprié l'IGDH, à l'exception de la SADC. L'Agence panafricaine pour la GMW manque de capacités et la gouvernance n'est pas à la hauteur de ce que l'on pourrait attendre. * **Une faible coordination et un faible engagement avec les autres secteurs** concernés. Les agences nationales du GMV ont des difficultés à adopter une "approche paysagère" et à la relier fortement aux plans d'action développés dans le cadre de l'UNCCD, de l'UNFCCC et de l'UNCBD. Les décideurs des autres secteurs non-environnementaux (agriculture, élevage, énergie, eau, etc.) sont peu impliqués dans la définition des axes d'intervention et dans la gestion opérationnelle et stratégique de l'initiative.   **Faible soutien politique de haut niveau pour la GMV et la gestion environnementale.** Dans de nombreux pays, les activités sont peu financées par les budgets publics. La majorité des entités nationales de l’I GMV cherchent à avoir des opérations sur le terrain comme moyen d'accéder à des ressources financières externes. Cela entraîne une concurrence, ainsi que des problèmes de chevauchement entre les structures de la GMV et les autres structures opérationnelles existantes.   * **Une définition peu claire des rôles et des responsabilités entre la Commission de l'Union africaine (CUA), les Communautés économiques** **régionales (CER) et l'Agence panafricaine pour la Grande Muraille Verte**. Cela conduit à affaiblir le leadership et la voix de l'Afrique dans le processus de mise en œuvre. * **L'absence de mécanismes appropriés de gestion, et de partage des connaissances.** Les connaissances développées par la CNULCD et d'autres projets de GDT, d'adaptation et d'atténuation sont largement inconnues et parfois ignorées. En outre, la place et le rôle de la science et de la recherche dans la gestion de l'Initiative ne sont pas bien mis en évidence. Il n'existe pas de structure de conseil scientifique, ni au niveau africain, ni au niveau national, malgré le rôle joué par SAFGRAD dans la mise en œuvre de la CCD au niveau continental. * **La coordination de l'Initiative est entravée par l'insuffisance des ressources humaines au niveau des CER et de la CUA**. L'unité de coordination créée par la CUA ne dispose pas de ressources suffisantes, tant financières que techniques. La plupart des CER n'ont même pas d'unité de coordination ni même de personne focale. Les CER ne se sont pas encore approprié le GMV à l'exception de la SADC. * **Une approche par projet, et non par programme.** Les financements des partenaires techniques et financiers sont cosmétiques, essentiellement orientés vers la mise en œuvre de projets spécifiques et non de programmes globaux, complets et intégrés |

| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| --- | --- |
| * **L’IGMV offre des opportunités stratégiques pour utiliser durablement les énormes potentiels d'énergie solaire.** L’IGMV pourrait être un accélérateur pour l'initiative Light up Africa * **L’IGMV, une plateforme unificatrice pour les politiques et activités de développement durable et de réduction de la pauvreté dans les zones arides d'Afrique.** Conçu dans le cadre de l'accélération de la mise en œuvre de la CCD, l’IGMV fournit un point de convergence et de synergies mutuelles pour les conventions de Rio et le cadre SENDAI pour la réduction des risques de catastrophes. Il existe d'énormes possibilités de tirer parti de l’IGMV pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté par la diversification de l'agriculture et des systèmes de production afin de stimuler la production alimentaire et de créer des opportunités d'emploi, en particulier pour les femmes et les jeunes dans les zones arides. * **L’IGMV a un grand potentiel pour contribuer de manière significative à la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.** * L'IGMV peut bénéficier de l'existence d'organisations communautaires existantes et actives au niveau de la base, d'organisations professionnelles et d'autres groupes d'agriculteurs. * **L'initiative a le potentiel de compléter la mise en œuvre dans les zones sèches d'autres initiatives et programmes phares africains** (PIDA, Route Trans Saharienne, gazoduc Lagos-Alger, fibre optique Lagos-Alger, AFR100, etc.) ainsi que les 5 grandes priorités opérationnelles de la Banque africaine de développement avec les objectifs stratégiques suivants : i) éclairer et alimenter l'Afrique, ii) nourrir l'Afrique, iii) industrialiser l'Afrique, iv) améliorer la gouvernance, et v) améliorer la qualité de vie des populations africaines. * **La création de l'accélérateur de la GMV** pour soutenir la mobilisation des ressources pour les pays membres de l’APGMV et l'intérêt croissant pour les activités liées à la GMV. * **Tous les pays disposent déjà de structures nationales de coordination de la GDT** qui peuvent soutenir la mise en œuvre de l'Initiative. * **La transformation du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en Agence de développement de l'Union africaine (AUDA)** (mobilisation des ressources) devrait renforcer le financement et la durabilité de l'Initiative. * Le processus de décentralisation dans presque tous les pays et la volonté des gouvernements locaux de jouer un rôle à part entière dans l'intégration du concept de l'IGMV dans leurs processus de planification et de budgétisation ont mis en évidence le rôle essentiel des gouvernements et des communautés locales dans le développement durable et la résolution des conflits. * **L'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) en 2015** a été un moment charnière d'opportunité pour la mise en œuvre effective de la GMTI. Le renforcement des synergies et des complémentarités entre l'IGMV et les ODD a ouvert des possibilités de mise à l'échelle de la gestion durable des terres dans les zones sèches d'Afrique. * **Les chocs externes qui ont affecté l'Afrique** (COVID-19, la guerre en Ukraine et ses conséquences en termes de sécurité alimentaire) ont accéléré la prise de conscience de l'importance du développement local, de la promotion de l'agriculture familiale et de l'agroécologie * **L'IGMV offre de nombreuses opportunités pour la mobilisation des ressources** et le développement des capacités des acteurs. * **Existence de structures spécialisées de la CUA** qui peuvent être utilisées pour gérer l'initiative : SAFGRAD | * **Incapacité à garantir un financement à long terme**. L'incapacité des gouvernements africains à fournir le financement nécessaire à l'initiative mondiale sur le climat est en effet une menace sérieuse. La GMWI est, par définition, une initiative à long terme et ambitieuse. Il faudra peut-être des décennies pour que certains des avantages des actions menées dans les zones sèches deviennent apparents. En fait, la GMWI ne devrait pas être évaluée sur la base de critères temporels, mais plutôt comme un catalyseur de l'adaptation aux conditions changeantes dans les zones sèches. * **Pauvreté, insécurité alimentaire et consommation basée sur la nature**. * **L'incapacité des partenaires à respecter les promesses de financement** faites à l'initiative GMV. D'énormes sommes d'argent ont été promises depuis la COP15, mais très peu de cet argent a été mis en œuvre sur le terrain. * **L'insécurité et les guerres ont considérablement réduit les possibilités d'intervention des structures publiques** dans de nombreux pays (Burkina, Mali, Niger, Nigeria et Ethiopie). * **Le manque apparent de coopération et de coordination entre la Commission de l'Union africaine et l'Agence panafricaine** peut diviser l'allégeance politique à l'Initiative. * **L'absence d'indication claire de l'IGMV dans l'organigramme de la Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue** peut conduire à l'abandon progressif de l'Initiative car il n'y aurait pas de budget pour cette Initiative. |

# Annex 2: Principales décisions de l'Union africaine sur la Grande Muraille Verte

Assembly/AU/Dec.137 (VIII), 2007

[Decision on the Implementation of the Green Wall for the Sahara Initiative](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_d5b7a22477e24c84bc2386909d8eb11e.pdf)

[*Décision sur la mise en œuvre de l’Initiative Muraille Verte du Sahara*](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_d4ebac21c1714aedbad94154e574eaea.pdf)

Assembly/AU/Dec.317(XV), 2010

[Decision on the report of Heads of State and Government Orientation Committee  on NEPAD](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_73c7e30b9db847e79ec2384ab5507ef1.pdf)

[*Décision sur le rapport du Président du Comité d’Orientation des Chefs d’Etat et de Gouvernement sur le NEPAD*](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_2db240ee18c34a01bf907973f26a9b2e.pdf)

Assembly/AU/Dec.376(XVII), 2011

[Decision on the implementation of the Great Green Wall Program](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_99ee263994144262a23bfc5c8a922b8b.pdf)

[*Décision sur la mise en œuvre du Program Grande Muraille Verte*](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_86ac0a4b197f4b85b4929d1d7a3c0490.pdf)

EX.CL/465(XIV), 2009

[*Plan d’action sur l’Initiative « La Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel»*](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_fef630fb196e40bca1aad8a55f31117f.pdf)

[*»*](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_fef630fb196e40bca1aad8a55f31117f.pdf)EX.CL/933(XXVIII), 2016

[Report of the first ordinary session of the STC on Agriculture, Rural Development, Water and Environment](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_a1349f416c0c4155b2c640eadcb33cdb.pdf)

[*Rapport de la première session ordinaire du CTS sur l’agriculture, le développement rural, l’eau et l’environnement*](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_c43e3acf06a0461e82538a21b86431a2.pdf)

EX.CL/994(XXX), 2017

[Annual report of the chairperson of the African Union Commission for the period January to December 2016](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_d675e34acb3c43c6bf75697484dc30d5.pdf)

[*Rapport annuel de la Présidente de la Commission de l’Union Africaine pour la période de janvier à décembre 2016*](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_64831c775a9d42e7a16f8fc88ea3a780.pdf)

EX.CL/1041(XXXII), 2018

[Report of the second ordinary session of the Specialized Technical Committee (STC) on Agriculture, Rural Development, Water and Environment; 02 - 06 October 2017, Addis Ababa, Ethiopia](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_13f9d0cc944e48a9bc8c91f2a0c7969f.pdf)

[*Rapport de la deuxième session ordinaire du Comité Technique Spécialisé sur l’agriculture, le développement rual, l’eau et l’environnement, 2-6 octobre 2017, Addis Ababa, Ethiopie*](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_e018da664bc44085b6415ca8c9fbc4f0.pdf)

Executive Council, Thirty-Third Ordinary Session, 28 – 29 June 2018, Nouakchott, Mauritania

[Introductory Note of the Chairperson of the African Union Commission](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_9839cdbdc1b44a2bb9c4626a2a541ab2.pdf)

[*Note introductive du Président de la Commission de l'Union Africaine*](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_75c1ab5d333c4ab186d8fe5441a47bc4.pdf)

UNCCD, 2021

[Infographic on the Great Green Wall Accelerator](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_72469f56f8fb412da4370c42dda0280f.pdf)

*I*[*nfographique de l'Accélérateur de la Grande Muraille Verte*](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_3019e9a83e804d0e9d0ae2c96365bbed.pdf)

La Stratégie Régionale Harmonisée pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel

[Regional Harmonised Strategy for the implementation of the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_1cd54ed9eb4a4417aaab93fcbe6bc375.pdf)

[*Stratégie régionale harmonisée pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel*](https://adf021be-72e6-44ee-a83c-63069673c71c.filesusr.com/ugd/32f47a_7ec740f70caa43f49bd505c8d74ee47f.pdf)

**DECISION SUR LA MISE EN OEUVRE DE L’INITIATIVE GRANDE MURAILLE VERTE (2007)**

La Conférence :

PREND NOTE du rapport de la Commission sur le lancement l’initiative Muraille verte du Sahara ;

APPROUVE l’Initiative Muraille verte du Sahara ;

DEMANDE à la Commission de l’Union africaine de mener toutes les actions nécessaires en vue de la mise en œuvre accélérée de l’initiative Muraille verte à travers, notamment l’élaboration d’un Plan directeur, en collaboration avec les Etats membres, les Communautés économiques régionales, le secteur privé, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales concernés ;

DEMANDE aux Etats membres et aux Communautés économiques régionales de prendre les dispositions institutionnelles nécessaires aux niveaux national, régional et sous-régional en vue d’orienter le processus de mise en œuvre du programme ;

DONNE MANDAT à la Commission de l’Union africaine pour qu’elle facilite et coordonne la mise en œuvre de l’initiative par les Etats membres et les Communautés économiques régionales ;

LANCE UN APPEL aux partenaires au développement afin qu’ils appuient les Etats membres concernés, les CER et la Commission de l’Union africaine pour assurer la mise en œuvre efficace de l’Initiative aux niveaux national, régional et continental

**DECISION SUR LE PLAN D’ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L’INITIATIVE SUR LA GRANDE MURAILLE VERTE DU SAHARA ET DU SAHEL Doc. EX.CL/465 (XIV)**

Le Conseil exécutif,

PREND NOTE du Plan d’action pour la mise en œuvre de l’Initiative sur la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel ;

APPROUVE le Plan d’action, y compris le budget indicatif pour la mise en œuvre de l’Initiative sur la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel ;

DEMANDE à la Commission de coordonner et de faciliter la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Initiative sur la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel, en collaboration avec les Etats membres et les Communautés économiques régionales (CER) concernés ;

INVITE les Etats membres concernés et leurs CER respectives à mettre en place les dispositions financières et institutionnelles, chaque fois que cela s’avère nécessaire, aux niveaux national, sous-régional et régional afin de guider le processus de mise en œuvre du programme ;

DEMANDE à la Commission d’éviter, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d’action, tout double emploi et de faire usage des initiatives et instruments existants aux niveaux sous-régional, régional et continental ;

INVITE EGALEMENT les partenaires au développement à soutenir les Etats membres et les CER concernés, ainsi que la Commission pour assurer la mise en œuvre effective du Plan d’action aux niveaux national, régional et continental

**2011 – Malabo: DECISION ON THE IMPLEMENTATION OF THE GREAT GREEN WALL PROGRAM Doc. EX. CL/656 (XIX)**

The Assembly,

1. RECALLS its Decision Assembly/AU/DEC.137 (VIII) adopted at its Eighth Ordinary Session in Addis Ababa, Ethiopia in January 2007 approving the Great Green Wall Initiative, and Executive Council Decision EX.CL/Dec.465 (XIV) adopted in Addis Ababa, Ethiopia in January 2009 endorsing the Action Plan of the Great Green Wall initiative (GGW);

2. STRESSES the need for coordination of efforts between the Commission, the implementation structures and the Member States of the Great Green Wall project;

3. COMMENDS the efforts of Member States concerned in the implementation of the GGW, including the establishment of an Executive Agency of the project located in N'djamena;

4. REQUESTS the Commission to play its coordinating role in mobilizing resources for the GGW and provide the necessary support to the Executing Agency of the GGW;

5. ALSO REQUESTS the Commission and the Agency to monitor, evaluate the project and report regularly to the Assembly through the Executive Council

**2012 – AMCEN - DECISION 14/7: THE GREAT GREEN WALL FOR THE SAHARA AND THE SAHEL INITIATIVE**

We, African ministers of the environment,

*Having met in Arusha*, United Republic of Tanzania, from 12 to 14 September 2012 at the fourteenth session of the African Ministerial Conference on the Environment,

R*ecognizing* the efforts made by the African Union Commission, the Pan African Agency of the Great Green Wall and member States to operationalize the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel Initiative, which led to its validation at the experts meeting held in Ouagadougou from 27 to 29 August 2012,

*Considering* the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel Initiative as an African flagship program to address issues related to desertification, land degradation, drought, climate change and loss of biodiversity in the Sahara-Sahel zone in Africa,

*Calling* for urgent action to reverse land degradation and to achieve a land-degradation-neutral world in the context of sustainable development,

*Considering* the commitment made at the United Nations Conference on Sustainable Development (Rio +20) to take coordinated action nationally, regionally and internationally to monitor globally land degradation and restore degraded lands in arid, semi-arid and dry humid areas,

*Recalling* the Bamako declaration of the thirteenth African Ministerial Conference on the Environment, in which African ministers of the environment called for a strategic partnership between the Secretariat of the United Nations Convention to Combat Desertification in Those Countries Experiencing Serious Drought and/or Desertification, Particularly in Africa, and the African Ministerial Conference on the Environment to foster the implementation of the United Nations Convention to Combat Desertification 10-year strategy in Africa,

*Acknowledging* the efforts of the partners in supporting the elaboration of national strategies and action plans to enhance the implementation of the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel Initiative,

*Concerned with* the need for improving the institutional governance and the coordination of the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel Initiative by the African Union Commission and the 8 Pan African Agency of the Great Green Wall, as stressed in the decision10 of the African Union at its seventeenth session, held in Malabo in June 2011,

*Taking note with* appreciation of the conclusions of the regional experts meeting held in Ouagadougou from 27 to 29 August 2012, at which progress made in the implementation of the Initiative was reviewed,

Decide:

To consider the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel Initiative, in the framework of the Environmental Action Plan of the New Partnership for Africa’s Development (NEPAD), as a flagship program that represents the African contribution to the achievement of a land-degradation-neutral world in the context of sustainable development, as recommended by United Nations Conference on Sustainable Development;

To adopt the regional harmonized strategy for the implementation of the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel Initiative as a strategy which has been fully aligned with the United Nations Convention to Combat Desertification 10-year strategic plan and framework to enhance the implementation of the Convention (2008–2018);

To request development partners to align their support for the implementation of the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel Initiative with the priorities identified by countries in their national action plans;

To agree to the transformation of the Pan African Agency of the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel into a specialized agency of the African Union Commission under the Department of Rural Economy and Agriculture.